

compte des séances secrètes. En 1819-1820, il appuya la pétition demandant que la salle de l'Opéra où avait été assassiné le duc de Berry devint une chapelle sépulcrale. Il vota aussi les lois d'exception et se montra partisan du nouveau système électoral : mais à partir de 1823, il parut rarement à la tribune, et quitta la vie politique aux élections de juin 1830.

MOUSSAYE (LOUIS-TOUSSAINT, MARQUIS DE LA), député de 1820 à 1830 et pair de France, né à Remes (Ille-et-Vilaine) le 15 novembre 1778, mort à Paris le 29 mars 1854, « fils de haut et puissant messire Victor-François-Gervais de la Moussaye, chevalier seigneur de la Chesnaye du Pontgamp, etc., et de haute et puissante dame Sainte-Louise des Cognets, dame de la Moussaye », émigra avec son père et son frère, servit, en 1794, dans le régiment de Jersey, et prit part à l'expédition de Quiberon, où son frère fut tué. Ayant pu échapper au massacre, il obtint un brevet de lieutenant dans l'artillerie anglaise. Rentré en France à l'époque du Consulat, il fut autorisé, en 1806, à se rendre à la grande armée, où il figura dans l'état-major du 9^e corps, comme officier-adjoint, et assista à la campagne de Prusse et à celle de Pologne. Mais, à la paix de Tilsitt, au lieu du grade qu'il désirait, il se vit nommer, le 12 février 1809, auditeur au conseil d'Etat, et fut ensuite successivement intendant de la Haute-Autriche le 14 juillet 1809, intendant du cercle de Villach, en Illyrie, le 15 octobre de la même année, intendant de la Carniole le 27 juin 1811, et consul général à Dantzig le 15 mars 1812. Cette dernière fonction avait aux yeux de l'empereur la plus grande importance, car, la guerre avec la Russie étant décidée, M. de la Moussaye devait observer le nord de l'Europe et spécialement les peuples riverains de la Baltique. Au moment de la retraite de Moscou, de la Moussaye fut appelé au grand quartier impérial pour recevoir de nouveaux ordres. Étant allé conférer avec M. de Saint-Marsan, à Berlin, il ne put rentrer à Dantzig déjà cerné par les troupes russes. Il retourna alors à la grande armée, fit la campagne de Saxe, et rentra en France à la fin de 1813. Le 5 janvier 1814, il fut nommé préfet du Léman. La Restauration le fit secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg ; il y resta comme chargé d'affaires pendant les Cent-Jours et, après Waterloo, jusqu'au retour du czar dans sa capitale. Il obtint alors un congé, accompagna le duc de Richelieu en Hanovre, et devint ministre plénipotentiaire à Stuttgart en 1817, et à Munich en 1821. Nommé président du collège électoral des Côtes-du-Nord le 13 octobre 1820, il fut élu, le 4 novembre suivant, député du 2^e arrondissement des Côtes-du-Nord (Dinan) par 118 voix (179 votants, 188 inscrits), contre 58 voix à M. Ch. Néel, ancien député. Réélu ensuite, le 25 février 1824, par 112 voix (157 votants, 171 inscrits), contre 42 à M. Le Restif des Molons, et, le 24 novembre 1827, par le grand collège du même département avec 117 voix (173 votants, 205 inscrits), il prit place parmi les ministériels, et monta rarement à la tribune. Il fut nommé, en 1827, ambassadeur près le roi des Pays-Bas avec résidence alternative à la Haye et à Bruxelles. Il était dans cette dernière ville, quand, dans la nuit du 25 au 26 août 1830, au sortir d'une représentation de la *Muette de Portici*, les habitants se soulevèrent et déployèrent le drapeau du Brabant. M. de la Moussaye s'efforça de protéger le prince d'Orange, refusa

de laisser arborer à l'hôtel de ville les couleurs françaises et s'opposa également à la proclamation de la réunion de la Belgique à la France. L'opinion publique protesta à Paris contre ces scrupules diplomatiques : M. de la Moussaye fut rappelé et ne reçut à son arrivée que les félicitations de l'ambassadeur d'Angleterre. Quelques années après, le gouvernement l'éleva à la pairie, le 11 septembre 1835 : il siégea obscurément à la Chambre haute jusqu'en 1848.

MOUSTIER (CLÉMENT-EDOUARD, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827, né à Coblenz (Allemagne) le 2 janvier 1779, mort à Paris le 5 janvier 1830, d'une des plus anciennes familles de la Franche-Comté, fils du marquis de Moustier, diplomate sous l'ancien régime, accompagna son père en différentes missions, et commença ses études à New-York, où son père représenta la France de 1787 à 1789. Il émigra avec lui, et, pour échapper à la loi qui déclarait émigré lui-même tout fils d'émigré ayant atteint l'âge de quatorze ans, il quitta Stuttgart, où il continuait ses études, pour rentrer en France (1793). Il prit part, comme royaliste, aux journées du 1^{er} prairial an III et du 13 vendémiaire an IV, fut arrêté, ne dut sa mise en liberté qu'à sa grande jeunesse, et quitta la France pour rejoindre son père en Angleterre. Débarqué en Normandie (mars 1796) avec d'autres émigrés, il devint aide-camp de M. de Frotté. Blessé dans un combat contre les troupes républicaines, il dut revenir à Londres et ne rentra définitivement dans sa patrie qu'à l'époque du Consulat. La conscription l'envoya dans un régiment de hussards ; mais bientôt il obtint d'entrer dans la diplomatie et devint secrétaire de légation à Dresde en 1801. Il était encore dans cette ville au moment de la campagne de 1806, et ce fut lui qui eut, après Iéna, la garde des prisonniers saxons. En témoignage des égards qu'il leur avait témoignés, le roi de Saxe lui fit présent d'une boîte enrichie de diamants. Il épousa la fille de M. de Laforest, ministre d'Etat, et fut nommé, par le crédit de son beau-père, ministre plénipotentiaire à Bade, puis en Wurtemberg, et créé comte de l'Empire le 25 janvier 1809. Après la campagne de Russie, il demanda et obtint son congé, se rallia (1814) aux Bourbons qui le firent chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, et l'envoyèrent (1820) à Berne, comme ambassadeur. Grand propriétaire et maire de Brie, il fut élu, le 25 février 1824, député du 1^{er} arrondissement électoral du Doubs (Baume-les-Dames) par 166 voix (184 votants, 244 inscrits), contre 12 à M. Clément ; il siégea dans la majorité royaliste, prit quelquefois la parole, remplit, la même année, l'intérim du ministère des Affaires étrangères, que Chateaubriand venait de quitter, et retourna comme ambassadeur en Suisse, d'où il passa, en 1825, à l'ambassade d'Espagne. Les difficultés qu'il éprouva lors de la guerre civile de Portugal à l'occasion de la mort du roi Jean IV, le firent rappeler (1828). Il s'était représenté à la députation, aux élections générales du 4 novembre 1827, dans son arrondissement, mais il avait échoué avec 88 voix contre 93 à l'élu, M. Clément. On a de lui : *Servitudes sur les bords des rivières navigables* (1819).

MOUSTIER (DESLE-MARIE-RENÉ-FRANÇOIS LIONEL, MARQUIS DE), représentant en 1849, sénateur du second Empire et ministre, né à Paris,

le 23 août 1817, mort à Paris le 5 février 1839, fils du précédent, fut, sous Louis-Philippe, membre du conseil général du Doubs. Élu, le 13 mai 1833, représentant de ce département à l'Assemblée législative par les conservateurs-monarchistes, avec 23,049 voix (52,664 votants et 81,875 inscrits), sur la même liste que Montalembert son parent par alliance, il siégea à droite, s'associa aux votes de la majorité pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, continua de soutenir la politique de l'Élysée jus, après le coup d'État du 2 décembre, fut nommé membre de la Commission consultative, mais donna peu après sa démission. Le 19 mars 1853, il fut appelé au poste de ministre plénipotentiaire à Berlin, et contribua à maintenir la Prusse dans la neutralité lors de la guerre de Crimée. De là, il passa ambassadeur à Vienne (1859), puis à Constantinople (28 août 1861). A la suite des événements d'Allemagne, en 1866, M. de Moustier reçut, en remplacement de M. Drouyn de Lhuys (1^{er} septembre), le portefeuille des Affaires étrangères. Il eut à régler durant son passage au pouvoir l'affaire du Luxembourg avec la Prusse, s'efforça, dans la question romaine, de faire respecter la convention du 15 septembre, et opposa aux concessions proposées par le général Menabrea, président du conseil italien, une fin de non-recevoir absolue; toutefois il se montra disposé à soumettre le règlement de la question italienne à un Congrès; mais ce projet n'aboutit pas. Comme ministre, M. de Moustier défendit sa politique au parlement dans un langage élégant et mesuré; au Sénat, il répondit au cardinal de Bonnehose et au baron Dupin que le gouvernement maintiendrait à la fois les droits du pape et l'unité de l'Italie. Sa santé se trouvant assez gravement compromise, il quitta le pouvoir en décembre 1868, et, le 17 du même mois, fut nommé sénateur. Il sortit de ses votes à la Chambre haute le régime impérial, et mourut le 5 février 1869. Le marquis de Moustier avait épousé Mlle de Mérode, nièce du comte de Mérode, homme d'État belge. Il a eu de ce mariage deux filles dont l'une a épousé le marquis de Marnier. Grand-croix de la Légion d'honneur (1867).

MOUTARDIER (GUILLAUME-AUGUSTIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lesparre (Gironde) le 29 juillet 1756, mort en 1817, « fils du sieur Antoine-Guillaume Moutardier, notaire royal, et de demoiselle Françoise Nolibois, mariés », exerçait à Bordeaux la profession d'avocat, lorsque l'arrondissement de Lesparre le nomma (19 mai 1815), par 24 voix sur 45, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

MOUTIÉ (MARC-ANTOINE), député en 1789, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 6 octobre 1730, mort à Orléans (Loiret) le 21 janvier 1809, entra dans les ordres. Il était grand chantre et chanoine à la cathédrale d'Orléans en 1789. Le 30 mars, il fut élu député du clergé aux États-Généraux par le bailliage d'Orléans. Moutié prêta le serment civique et n'eut qu'un rôle effacé dans l'Assemblée constituante.

MOUTIER (GUILLAUME-NICOLAS-PANTALÉON), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, lieutenant général civil au bailliage de Sézanne en Brie, représenta ce bailliage aux États-Généraux, dont il fut élu membre, le 20 mars 1789, pour le tiers, par 66 voix sur

110 votants. Il prêta le serment du Jeu de Paume, fit partie du comité des rapports, et siégea obscurément dans la majorité.

MOUTON (GEORGES), COMTE DE LOBAU, pair des Cent-Jours, député de 1828 à 1833 et pair de France, né à Phalsbourg (Meurthe) le 21 février 1770, mort à Paris le 27 novembre 1838, « fils de monsieur Joseph Mouton, propriétaire et conseiller de l'hôtel de la ville, et de Catharine Charpentier », s'engagea comme simple soldat le 1^{er} août 1792, dans le 9^e bataillon de volontaires de la Meurthe, devint lieutenant, puis capitaine la même année, et fit la campagne de Belgique, à la suite de laquelle il passa aide de camp du général Meunier (13 octobre 1793). Envoyé, l'année suivante, à l'armée de Sambre-et-Meuse, il fit partie, en 1796, de l'armée d'Italie, se distingua devant Mantoue, et, à la paix de Campo-Formio, devint chef de bataillon (30 octobre 1797). Il resta en Italie sous les ordres de Schérer, de Moreau et de Joubert dont il fut l'aide de camp, et reçut dans ses bras, à Novi, ce général tué dès le début de la bataille; Moreau, qui reprit le commandement provisoire de l'armée, nomma Mouton chef de brigade. Au moment de la campagne de 1800, il fut enfermé dans Gènes avec Masséna, par les troupes de Mélas, et prit une part brillante à la défense de cette place. Avec quelques bataillons, il repoussa trois fois l'attaque du général Ott, au fort de Quezzi, et fut laissé pour mort au dernier assaut. Mais ses soldats, par un effort désespéré, parvinrent à le ramener dans la ville. Après Marengo, le premier Consul lui confirma son grade de chef de brigade (colonel) le 21 octobre 1800, et l'envoya, en 1803, au camp de Boulogne. Officier de la Légion d'honneur (29 vendémiaire an XII), général de brigade et aide de camp de l'empereur l'année suivante, il fit la campagne de 1805 dans le grand état-major impérial, et celles de 1806 et de 1807, où il se distingua à Iéna et à Eylau. Commandeur de la Légion d'honneur le 30 mai 1807, il fut promu général de division après Friedland, pour avoir conduit avec une admirable bravoure trois bataillons à l'attaque des ponts de Friedland. Envoyé ensuite en Espagne, il servit sous les ordres de Bessières, se signala à la bataille de Medina-del-Rio-Secco, et contribua à la prise de Burgos, après la défaite du marquis de Belvédère. Il fut rappelé à l'armée d'Allemagne, et, à Abensberg (21 avril 1809), franchit au pas de charge le pont déjà en flammes et mit définitivement en déroute la gauche autrichienne. Le 22 mai suivant, il se signala de nouveau, à la seconde journée d'Essling, en se battant, l'épée nue, en tête des fusiliers de la garde, et en repoussant le cinquième assaut des grenadiers autrichiens. Quelques jours plus tard, le 28 mai, il fut créé par l'empereur (comte de Lobau, du nom de l'île, sur le Danube, dans laquelle l'armée française s'était trouvée un moment acculée. Grand officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, il accompagna l'empereur en Russie, fit la campagne à ses côtés, et le suivit en France. Grand-croix de l'ordre de la Réunion le 30 juin 1813, il assista à la plupart des batailles de la campagne de Saxe, jusqu'à l'investissement de Dresde. Compris dans la capitulation, il fut, au mépris des conventions, considéré comme prisonnier de guerre, et envoyé en Hongrie où il resta jusqu'à la paix. La première Restauration le fit chevalier de Saint-Louis (8 juillet 1814) et inspecteur d'infanterie (30 décembre). Au retour de l'île

d'Elbe, Napoléon le nomma commandant de la 1^{re} division militaire le 30 mars 1815, et pair de France le 2 juin suivant. Il fut ensuite mis à la tête du 5^e corps de l'armée du Nord; mais, à Waterloo, placé sur le flanc droit avec 10,000 hommes seulement pour contenir Bulow et ses 30,000 hommes, il ne put résister, malgré des prodiges de valeur, à la supériorité numérique de l'ennemi, et dut reculer. Dans le désordre qui suivit, au moment où Mouton cherchait à rallier les débris de ses troupes, il fut entouré, fait prisonnier et mis entre les mains des Anglais. Compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, le comte de Lobau, condamné à l'exil, se réfugia en Belgique; il obtint enfin de rentrer en France en 1818. Mis en non-activité le 1^{er} janvier 1819, et en disp. P.ilité le 9 juin suivant, il vivait dans la retraite, quand il fut élu, le 21 avril 1828, député du 2^e arrondissement électoral de la Meurthe (Lunéville), en remplacement du baron Louis, qui avait opté pour le 8^e arrondissement de Paris, par 73 voix (136 votants, 170 inscrits), contre 30 voix au général Haxo. Réélu, le 23 juin 1830, par 152 voix (175 votants, 189 inscrits) contre 18 à M. Godard-Desmarests, il siégea à l'opposition libérale, et, en juillet, fit partie de la commission municipale qui remit le pouvoir au duc d'Orléans. Louis-Philippe le nomma grand-croix de la Légion d'honneur le 19 août suivant, et commandant de la garde nationale parisienne le 26 décembre. Rappelé à l'activité, il fut élevé, le 30 juillet 1831, à la dignité de maréchal de France. Le 5 mai précédent, il avait dissipé les attroupements bonapartistes de la place Vendôme à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'empereur, en faisant pointer sur les manifestants les pompes à incendie de l'état-major de la place, ce qui lui valut une avalanche de caricatures dont il se consola avec la satisfaction d'avoir évité l'effusion du sang. Réélu député, le 5 juillet 1831, à la fois à Lunéville avec 168 voix (181 votants, 213 inscrits), et dans le 10^e arrondissement de Paris, avec 583 voix (1001 votants), il opta pour Lunéville et fut remplacé à Paris, le 1^{er} septembre, par M. Ch. Dupin. Sa promotion à la dignité de maréchal de France l'obligea à se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 1^{er} septembre, par 137 voix (150 votants, 210 inscrits). Il fut nommé pair de France le 27 juin 1833. La ville de Phalsbourg lui a élevé une statue de bronze.

MOUTON (NAPOLÉON-JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né au Cateau (Nord) le 20 janvier 1805, mort à Paris le 10 juin 1875, avocat à Cambrai, bâtonnier de l'ordre, puis directeur d'un comptoir d'escompte à Cambrai, conseiller général et capitaine de la compagnie d'artillerie sédentaire, électeur influent du collège *extramuros* de Cambrai, démocrate et libéral, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 25^e sur 28, par 114,967 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits). Il fit partie du comité des finances et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Adversaire de la politique de l'Élysée, il reutra dans la vie privée après la session.

MOUTON-DUVERNET (REGIS-BARTHELEMY), baron, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né au Puy (Haute-Loire) le 3 mars 1769, fusillé à Lyon (Rhône) le 27 juillet 1816, s'engagea à 17 ans dans le régiment de la Guadeloupe, passa en 1793 à l'armée des Alpes, et se distingua au siège de Toulon, en qualité de capitaine adjudant-major. Il y fit la connaissance de Bonaparte qui l'appela à l'armée d'Italie en 1796. Grièvement blessé à Arcole, chef de bataillon à la paix de Campo-Formio, membre de la Légion d'honneur en l'an XII, il resta en Hollande pendant la campagne de 1805, mais assista à Iena et à Friedland. Sa conduite à cette dernière bataille lui valut le grade de colonel du 63^e de ligne (juillet 1807). Créé laron de l'empire le 29 juin 1808, il alla ensuite en Espagne, et s'y distingua à l'assaut d'Uclés (12 janvier 1809), et à la bataille de Medellin. Général de brigade le 21 juillet 1811, et général de division le 4 août 1813, il fit la campagne de Russie et celle de Saxe, et se signala particulièrement à Bautzen et à Dresde. La première Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Valence. Des qu'il apprit le retour de l'empereur, Mouton-Duvernet se rendit au-devant de lui, fut nommé gouverneur de Lyon, et fut élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement du Puy-en-Velay, avec 41 voix (72 votants). Après Waterloo, il demanda aux représentants d'acclamer Napoléon II empereur. « A ce nom, dit-il, il n'y aura pas un Français qui ne s'avance pour défendre l'indépendance nationale... L'armée de la nation se rappelle que, sous Louis XVIII, elle a déjà été profondément humiliée; elle se rappelle qu'on a traité de brigandages les services qu'elle a rendus à la patrie depuis vingt-cinq ans... » Compris, à la seconde Restauration, dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il fut traduit devant une juridiction militaire pour « avoir trahi le roi et attaqué la France et le gouvernement à main armée avant le 13 mars ». Il resta caché pendant un an chez M. de Meaux, maire royaliste de Montbrison, puis il se constitua prisonnier, comparut, le 15 juillet 1816, devant le conseil de guerre de Lyon, présidé par le général Darmagnac, et fut condamné à mort. En vain on en appela au conseil de révision; en vain sa femme présenta un recours en grâce au comte d'Artois et au duc de Berry, et chercha à implorer Louis XVIII, le roi ne lui répondit que ces paroles : « Je ne peux vous accorder votre demande. » Le 27 juillet, Mouton-Duvernet fut passé par les armes sur le chemin des Etroits. M. Bouchet, dans sa *Notice sur Mouton-Duvernet*, a écrit : « Un banquet eut lieu à Lyon (peu de jours après l'exécution; des toasts célébrèrent la mort du général et, pour compléter cette odieuse parodie, les convives exigèrent qu'on leur servit un foie de mouton qui fut aussitôt percé de cent coups de couteau. »

MOUTOU (PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Massugues (Tarn) le 5 octobre 1799, mort à Albi (Tarn) le 3 février 1876, fils de simples cultivateurs, se consacra d'abord à l'enseignement, puis embrassa la carrière ecclésiastique. Chanoine de l'église métropolitaine d'Albi, il devint supérieur du petit séminaire de Castres (Tarn), fit, en 1848, une profession de foi républicaine, et avant réuni les suffrages des protestants et des catholiques, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 9, par 41,533 voix

(90,456 votants). Il fit partie du comité des cultes, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il revint à Albi, et fut nommé promoteur de l'officialité métropolitaine.

MOUSSSET (GUILLAUME, BARON), député en 1791, né à Saint-Paul-le-Vieux (Lot-et-Garonne) le 3 juillet 1755, mort à Bagnères (Haute-Garonne) le 12 octobre 1818, était juge au tribunal de district de Villeneuve quand il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, le 3^e sur 9, par 212 voix (327 votants). Il demanda, en février 1792, que les députés se réunissent le soir en des conférences qui auraient pour but l'entente générale; mais cette proposition, qui paraissait concertée avec le ministère, ne fut pas adoptée. M. Moussset ne reprit pas la parole et, après la session, vécut dans la retraite jusqu'au 18 brumaire. Rallié au nouveau pouvoir, il fut nommé, le 4 prairial an VIII, commissaire près le tribunal d'appel d'Agen, titre qu'il échangea, le 24 avril 1811, pour celui de procureur général impérial à Agen. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), créé chevalier de l'Empire le 22 novembre 1808, et baron le 6 octobre 1810, il perdit ses fonctions officielles à la Restauration.

MOY (CHARLES-ALEXANDRE DE), député en 1791, né à Saint-Mihiel (Meuse) le 7 avril 1750, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1834, appartenait à l'ancienne maison de Moy ou Moüy, établie dans le Vermandois dès le x^{ix}e siècle, dont la branche aînée s'est éteinte avec la maison ducal de Lorraine, et qui compta quatre chevaliers de Saint-Michel, au début de l'institution, et quatre chevaliers-commandeurs du Saint-Esprit de 1582 à 1633. Il était le dernier des dix enfants issus du mariage du marquis Charles-Salomon de Moy de Sens avec Jeanne-Gabrielle de Montbéliard, comtesse de Flanquemont et d'Aspremont. Destiné à l'état ecclésiastique dès son enfance, il fut pourvu très jeune d'un canonicat en l'église primatiale de Nancy, puis devint curé de Saint-Laurent, à Paris, en remplacement d'un de ses frères, Louis-Joseph de Moy, nommé trésorier-prélat de la Sainte-Chapelle le 19 janvier 1783.

Élu 4^e député suppléant de Paris à l'Assemblée législative, le 5 septembre 1791, par 293 voix sur 451 votants, il fut admis à siéger le 17 avril 1792, en remplacement de Gouyon, décédé. Dans la séance du 18 mai 1792, il protesta contre les obligations, inconciliables avec l'indépendance du ministère sacerdotal, que la constitution civile du clergé imposait aux prêtres, et publia, en 1796, sous le titre : *Accord de la religion et des cultes chez une nation libre*, un ouvrage dans lequel il renouvela les mêmes attaques, au point de réclamer la complète liberté des cultes et la séparation de l'Église et de l'État. L'âge et l'expérience avaient déjà singulièrement adouci l'ardeur de ses opinions, quand de Moy fut nommé, le 30 fructidor an XI, censeur au lycée de Caen, puis, le 14 décembre 1809, professeur de philosophie à la faculté de Besançon. Il s'était retiré depuis quelques années à Saint-Germain-en-

Laye, lorsqu'il mourut, à 84 ans, après avoir rétracté solennellement ses erreurs religieuses et politiques d'autrefois.

MOYNE (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à une date inconnue, mort à Paris le 6 mai 1799, était accusateur public près le tribunal criminel de Saône-et-Loire. Élu (22 germinal an VI) député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 199 voix (386 votants), il siégea sans éclat jusqu'à sa mort.

MOYNE-PETIOT (JEAN-PIERRE-CLAUDE-NICOLAS), député de 1828 à 1830, né à Cuiseaux (Saône-et-Loire) le 6 décembre 1783, mort à Paris le 25 décembre 1853, avocat à Chalon-sur-Saône, avait été élu, le 13 mai 1815, suppléant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, avec 54 voix (98 votants); mais il ne fut pas admis à siéger. Il continua ses fonctions d'avocat, et fut élu, le 10 avril 1828, député du grand collège de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Bernigaud de Chardonnet, dont l'élection avait été annulée, par 136 voix (265 votants, 369 inscrits), contre 127 voix au marquis de Ganay. Il siégea obscurément dans la majorité, fut des 221, et échoua, le 23 juin 1830, avec 165 voix sur 352 votants. Il n'a pas reparu depuis dans les assemblées parlementaires.

MOYON (JOSEPH), député en 1789, né au Pin en Montoir (Loire-Inférieure) le 11 mars 1739, mort à Saint-André-des-Eaux (Côtes-du-Nord) le 13 octobre 1813, fils de Luc Moyon et de Perrine Olivaud, cultivateurs, entra dans les ordres. Nommé vicaire à Saint-Nazaire en 1764, il devint, en 1774, recteur de Saint-André-des-Eaux, et y acquit, par sa bienveillance et par les services qu'il y rendit, une popularité qui le fit élire, le 22 avril 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Nantes et Guérande aux États-Généraux. La marche des événements qu'il désapprouvait lui fit donner sa démission dès le 29 octobre; il fut remplacé par Binot. De retour à Saint-André-des-Eaux, il protesta, avec le clergé du diocèse, contre la constitution civile du clergé, refusa le serment, échappa quelque temps aux poursuites, puis s'embarqua pour l'Espagne (1792). Il ne revint dans sa paroisse qu'en 1805, y reprit avec un nouveau zèle ses œuvres de charité, et y mourut avec une réputation de sainteté entretenue jusqu'à nos jours par la vénération populaire.

MOYOT (LUDU), député en 1789, né à Lanildut (Finistère) le 10 août 1749, mort à Lanildut le 17 avril 1813, fils de Tanguy Moyot et d'Anne-Gabrielle Léortie, marchands, se livra aussi au commerce, et devint capitaine marchand et armateur. Le 8 avril 1789, il fut élu député du tiers-état de la sénéchaussée de Brest aux États-Généraux par 71 voix sur 117 votants. Il prêta, le 20 juin, le serment du Jeu de Paume, fut de ceux qui portèrent au roi, le 24 août, les félicitations de l'Assemblée nationale à l'occasion de sa fête, et joua à la Constituante le rôle le plus effacé. Élu juge de paix de Ploudalmezeau le 20 décembre 1790, il vint remplir ces fonctions après la session, fut président de la commission administrative du Finistère en 1793, et fut nommé, par le gouvernement consulaire, maire de Lanildut (19 vendémiaire an XII), fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

MOYSET (JEAN), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Fleurance (Gers) le 7 avril 1726, mort à une date inconnue, fut élu, au début de la Révolution, président du directoire du département du Gers, et, le 6 septembre 1792, député de ce département à la Convention, le 9^e et dernier par 298 voix (442 votants). Il siégea parmi les modérés et opina ainsi dans le procès du roi : « Je crois, répondit-il au 3^e appel nominal, que la mesure la plus utile à la tranquillité publique est la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque. Je vote donc pour la détention provisoire. » Ayant protesté ensuite, avec les Girondins, contre les événements du 31 mai 1793, il fut arrêté et détenu jusqu'après le 9 thermidor. Il rentra à la Convention le 18 frimaire an III. Réélu député du Gers au Conseil des Anciens, le 22 vendémiaire an IV, par 219 voix sur 258 votants, en même temps que dans la Lozère par 83 voix sur 130 votants, il fut secrétaire de la nouvelle assemblée et en sortit en l'an VI. Il demeura à Paris, « rue du Coq, chez la veuve Morin, libraire ».

MOYZEN (JEAN-JOSEPH), député de 1816 à 1824, né à Espédaillac (Lot) le 20 février 1754, mort en sa terre de La Salle (Lot) le 23 octobre 1840, propriétaire à la Salle-d'Urban, fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège du Lot, par 103 voix (188 votants, 242 inscrits); il siégea dans la majorité ministérielle, et, réélu, le 4 novembre 1820, dans le 3^e arrondissement du Lot (Figeac), par 101 voix (155 votants, 223 inscrits), passa au centre gauche, et vota contre les deux lois d'exception et la nouvelle loi électorale. Il rentra dans la vie privée aux élections de 1824.

MUGUET DE NANTHOU (FRANÇOIS-FÉLIX-HYACINTHE), député aux États-Généraux de 1789, né à Besançon (Doubs) le 20 octobre 1760, mort à Soings (Haute-Saône) le 6 mai 1805, avocat puis lieutenant général du bailliage de Gray, sut, en 1788, calmer les troubles causés dans cette ville par la famine, et fut élu, le 12 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Amont, avec 327 voix (457 votants). Il prit place à gauche, approuva l'abolition des privilèges et prit souvent la parole. Le 5 octobre il proposa de ne voter aucun impôt avant que le roi eût sanctionné les décrets de l'Assemblée. Membre du comité des rapports, il fit un rapport défavorable à la cour des aides (1^{er} juillet 1790), et fut également rapporteur (21 décembre) de l'enquête sur les troubles de Perpignan, où deux clubs ennemis, l'un royaliste, l'autre jacobin, avaient tiré l'un sur l'autre. Il demanda (28 février 1791) une loi contre les émigrés, et, à propos des troubles de Cuse, accusa de Rossi de les avoir provoqués. Commissaire de l'Assemblée, lors de la fuite de Louis XVI, il fut spécialement chargé de vérifier, sur le registre du ministère des Affaires étrangères, si le passeport délivré à la famille royale, le 5 juin 1791, sous le nom de la baronne de Korf, y était enregistré; il fit un rapport circonstancié sur l'arrestation de Varennes, demanda des récompenses pour ceux qui y avaient contribué, et la mise en accusation du marquis de Bouillé devant la haute cour nationale à Orléans. Il conclut en faveur du roi, qui devait être mis hors de cause, en raison de son inviolabilité et de la non-reconnaissance, par la Constitution, du délit d'évasion, et ajouta que la monarchie

héréditaire et l'inviolabilité royale étaient nécessaires à l'intérêt national. Ces conclusions furent adoptées. Quelques jours après, le 18 août, il réclama de nouveau en faveur de ceux qui avaient arrêté le roi à Varennes, l'application du décret relatif aux récompenses. A la fin de 1792, Muguet se retira à Soings où il s'occupa d'agriculture, et fut nommé commandant de la garde nationale de Gray; arrêté en 1793, mais bientôt remis en liberté, il devint, sous le Directoire, maire de Soings, et, sous le Consulat, conseiller général de son département.

MÜHLENBECK (LAURENT), représentant en 1849, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) le 13 mai 1794, mort à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) le 1^{er} juin 1852, était maire de cette dernière localité. Élu, le 13 mai 1849, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée législative le 7 sur 10, par 33,777 voix (118,335 votants), il siégea à gauche et vota avec la minorité républicaine, notamment : contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel; le coup d'État du 2 décembre 1851 le rendit à la vie privée.

MULÉ (BERNARD), représentant du peuple en 1848, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 13 novembre 1803, mort à Toulouse le 26 mars 1888, fils d'un tonnelier, entra à 14 ans dans une maison de commerce, se fit affilier en 1822 à la Charbonnerie, prit une part active à la révolution de 1830, refusa la croix de juillet, devint l'un des agents les plus influents des comités radicaux, et fut l'un des organisateurs du banquet réformiste de Toulouse. Quand il apprit la chute de Louis-Philippe, il réunit quelques amis, se rendit à la tête du peuple au Capitole pour y dissoudre l'ancienne administration et proclamer la République, et fut nommé membre de la municipalité provisoire (25 février). Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante le 8^e sur 12, par 46,577 voix, il fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota constamment avec la Montagne, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après le 2 décembre, contre lequel il avait protesté, il fut interné en Algérie. Rentré en France, il fut encore détenu quelques mois en vertu de la loi de sûreté générale de 1858. Il posa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 1^e circonscription de la Haute-Garonne, le 4 juin 1863, mais il échoua avec 4,872 voix contre 17,905 à l'élu officiel, M. d'Ayguevives, et ne fut pas plus heureux le 21 mai 1869, avec 6,609 voix contre 15,611 à l'élu officiel, M. d'Ayguevives, député sortant, et 4,965 à M. Caze. Il échoua encore, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale avec 22,981 sur 122,845 votants. Conseiller général du canton de Toulouse-centre en 1871. Chevalier de la Légion d'honneur le 30 juillet 1878, M. Mulé se démit de ses fonctions publiques en 1879, en raison de son âge.

MULOT (FRANÇOIS-VALENTIN), député en 1791, né à Paris le 29 octobre 1749, mort à

Paris le 9 juin 1804, entra, à 16 ans, comme novice dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor et y devint bibliothécaire, professeur de théologie et prieur. Impliqué très indirectement dans l'affaire du collier, il embrassa les idées de la Révolution, fit partie, en 1789, de la commune provisoire de Paris, y fut maintenu à l'organisation définitive de 1790, se présenta à la barre de la Constituante, au nom de la municipalité, pour réclamer en faveur des juifs la qualité de citoyens, et déposa un mémoire contre les maisons de jeu. Avec Verninac et Lescène des Maisons, il fut choisi par le roi comme médiateur dans le comtat Venaissin (1^{er} juin 1791). Il resta quelque temps à Courthizon, après le départ de ses collègues, puis à Cavaillon, pour surveiller les agitations et empêcher le retour des troubles; mais, le 16 octobre, il fut le témoin impuissant des massacres de la Glacière, car le général Ferrier refusa de marcher sur la ville où la municipalité prétendit que le calme régnait. Il se chargea néanmoins de transmettre au gouvernement les réclamations des parents et amis des victimes. Rappelé à Paris, il fut élu, le 19 septembre 1791, député à l'Assemblée législative par le département de Paris, le 15^e sur 24, avec 381 voix (691 votants); il accusa Rovere, qui lui reprochait d'être l'un des agitateurs d'Avignon, et demanda la suppression des maisons de jeu et du costume ecclésiastique. Arrêté sous la Terreur et mis en liberté après le 9 thermidor, il fit partie de la commission des monuments, s'occupa de sauver les tableaux et les statues des églises, devint commissaire du Directoire à Mayenne et, le 3 messidor au VIII, secrétaire-général de la préfecture de la Seine. Il mourut subitement dans le jardin des Tuileries, d'une attaque d'apoplexie. Pendant la Révolution, il s'était marié avec sa maîtresse et était entré depuis dans la secte des théophilanthropes. Mulet a publié un grand nombre d'ouvrages dont les plus curieux sont: *Le Muséum de Florence, gravé par David, avec des explications françaises* (1788-1795, 6 volumes); *Discours sur le serment civique* (1790); *Compte rendu à l'Assemblée nationale comme commissaire du roi à Avignon, avec supplément et correspondance officielle* (1791); *L'Almanach des Sans-Culottes* (1794); *Joseph, ou la fin tragique de Mme Anjot, bagatelle morale avec l'avort fils; Essai de poésies légères* (Mayenne, 1798). Il a aussi donné des traductions des *Odes d'Anacréon*, des *Amours de Delphine et Chloé, de Longus* (1782); des *Fables de Lockman* (1785), etc.

MULTEDO (PAUL-MARIE-ALFRED, COMTE), député de 1885 à 1886, né à Bastia (Corse) le 17 mai 1846, arrière-petit-neveu du conventionnel Moltedo, fut élevé à Paris au collège de jésuites de Vaugirard et y fit ensuite ses études de droit. Grand propriétaire d'oliviers et de vignes en Corse, il s'occupa surtout de viticulture et de reboisement. Il fit la guerre de 1870-1871 en qualité d'officier de mobiles, et se signala particulièrement à Avron. Membre du conseil général de la Corse depuis 1871, il y a siégé depuis lors sans interruption, et y a traité principalement des questions de vicinalité et de reboisement. Bonapartiste, catholique, et de sentiments très démocratiques, le comte Multedo fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste bonapartiste de la Corse, et fut élu député au second tour, le 18 octobre, le 4^e et dernier, par 25,787 voix sur 50,489 votants et 74,275 inscrits. Il prit place

dans le groupe de l'Appel au peuple; mais l'élection de la Corse ayant été invalidée en bloc, les électeurs, convoqués à nouveau le 14 février 1886, donnèrent la majorité à la liste républicaine; le comte Multedo n'échoua qu'avec une minorité de 151 voix, ayant obtenu 23,915 voix contre 24,066 au dernier élu de la liste républicaine, M. de Susini, sur 43,145 votants. On a de lui des œuvres littéraires, entre autres un roman d'études de mœurs parisiennes: *l'Enjeance* (1884).

MUN (JEAN-ANTOINE-CLAUDE-ADRIEN, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 19 décembre 1773, mort à Paris le 24 avril 1845. « fils de Alexandre-François, comte de Mun, officier supérieur, et de Elisabeth-Charlotte-Helvétius (fille du célèbre philosophe) », était, à 15 ans, surnuméraire aux gardes du corps; il se tint à l'écart pendant la Révolution. Conseiller-général de Seine-et-Marne après le Consulat, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1811. La Restauration le nomma président du collège électoral de Seine-et-Marne, puis pair de France le 17 août 1815. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe, et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

MUN (ADRIEN-ALBERT-MARIE, COMTE DE), député de 1876 à 1879 et de 1881 à 1889, né à Lumigny (Seine-et-Marne) le 28 février 1841, petit-fils du précédent et arrière-petit-fils du célèbre philosophe matérialiste Helvétius, suivit la carrière militaire, entra à l'École de Saint-Cyr, devint capitaine adjudant-major au 2^e cuirassiers, prit part à la guerre franco-allemande à l'armée de Metz, fut prisonnier en Allemagne, coopéra, au retour, à la repression de l'insurrection communaliste de 1871, et fut officier d'ordonnance du général de Ladmirault gouverneur de Paris. Il manifesta des opinions monarchistes et surtout catholiques, et se consacra avec un zèle particulier à l'œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers*. Plusieurs de ses discours ayant été vivement critiqués et dénoncés par la presse démocratique comme empreints d'une hostilité marquée contre la société civile et contre les institutions républicaines, et ayant même donné lieu, en 1875, à un incident parlementaire, le ministre de la Guerre invita M. de Mun (1875) à cesser sa propagande. Mais le jeune officier préféra donner sa démission (novembre), et, devenu indépendant, redoubla d'ardeur. Bientôt les élections législatives du 20 février 1876 vinrent lui offrir une occasion nouvelle de défendre ses théories: candidat monarchiste à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Pontivy, il reçut, pendant la campagne électorale, les encouragements et la décoration du pape, fut soutenu par l'archevêque de Paris, l'évêque de Vannes et le clergé de Pontivy, et eut à combattre, au premier tour de scrutin, deux compétiteurs différents: le docteur Le Maguet, républicain, et l'abbé Cadoret, bonapartiste. Après avoir réuni 7,508 suffrages contre 7,087 à l'abbé Cadoret, et 4,768 à M. Le Maguet, il se retrouva, au ballottage, par suite du désistement de son concurrent républicain, en présence de l'abbé Cadoret seul, et fut élu, le 5 mars, par 10,725 voix (19,575 votants, 23,232 inscrits), contre 8,748. Il s'était engagé, dans sa profession de foi, à « défendre, avant tout, les principes de la religion catholique ». Il prit place à l'extrême droite de la Chambre. Son élection, qui avait donné

lieu à de violentes polémiques de presse, fut très vivement contestée aussi au Palais Bourbon : la gauche reprocha à l'élude Pontivy, au « cuirassier mystique », comme l'appelaient les journaux radicaux, l'ingérence du haut clergé dans la lutte, et, lors de la vérification des pouvoirs, la majorité décida, par 307 voix contre 169, qu'une enquête serait faite sur les circonstances de l'élection, qui fut invalidée le 13 juillet 1876. Réélu, le 27 août suivant, par 9,789 voix contre 9,466 à M. Le Magnet, républicain. M. de Mun fut validé le 15 décembre. Il prit place à la tête du parti catholique, vota constamment avec la droite monarchiste, dénonça, le 4 mai 1877, les attaques d'une « certaine presse » contre la religion, et ne laissa échapper aucune occasion de proclamer à la tribune des doctrines dont il était l'éloquent missionnaire. Après l'acte du 16 mai, M. de Mun fut désigné par le ministère de Broglie-Fourton comme candidat officiel dans l'arrondissement de Pontivy. Réélu, le 14 octobre 1877, par 12,512 voix (21,006 votants, 24,497 inscrits), contre 6,822 à M. Le Magnet, républicain, et 1,678 à M. Lefebvre, M. de Mun vit encore son élection soumise à une enquête, dont le rapport ne fut présenté qu'en novembre 1878. Dans l'intervalle, toujours prêt à combattre la politique du gouvernement en matière religieuse, il s'était élevé (janvier 1878) contre la suppression des bourses des séminaires, et avait opiné contre le ministère Dufaure. A propos de la discussion du rapport concernant son élection, il prononça un discours, d'une forme très étudiée, dans lequel il n'hésitait pas à se déclarer l'ennemi du suffrage universel : une partie de la droite n'osa pas s'associer à cette manifestation, et les députés bonapartistes notamment se séparèrent de l'orateur. Invalidé à nouveau le 16 décembre, M. de Mun se représenta aux élections complémentaires du 2 février 1879 ; mais il échoua avec 9,870 voix contre 10,392 à l'élude républicain, M. Le Magnet. Rendu momentanément à la vie privée, il continua son active propagande contre les projets de loi sur l'enseignement supérieur, et multiplia sur divers points de la France les réunions et les conférences. Les élections générales du 21 août 1881 le firent rentrer au parlement. Elu député de la 2^e circonscription récemment formée dans l'arrondissement de Pontivy, par 4,467 voix (8,918 votants, 9,989 inscrits), M. de Mun suivit la même ligne de conduite que précédemment. En juin 1882, il attaqua la loi sur l'enseignement secondaire privé, déclarant imminente la fermeture des établissements libres, faute de pouvoir réunir le nombre de gradés nécessaire. En mai 1883, il prit la parole dans la discussion de la loi sur les syndicats, et fit une éloquente apologie du régime économique antérieur à la Révolution ; il se déclara l'adversaire à la fois du « socialisme d'Etat » et du système du laisser-faire et demanda pour les syndicats mixtes le droit de recevoir des dons et des legs et d'organiser des caisses contre le chômage, la pauvreté, la maladie et la vieillesse. Son « socialisme chrétien », tendant notamment au retour aux « corporations ouvrières » de l'ancien régime, provoqua des discussions passionnées. Le député de Pontivy ne cessa de voter contre les principaux actes du gouvernement républicain. Il combattit, en général, la politique coloniale, et opina contre les crédits de l'expédition du Tonkin ; mais il se montra partisan (juin 1884) de la défense des droits de la France à Madagascar. Il protesta à la tribune (mai 1885) contre la désaffectation

du Panthéon, et exposa, en mainte occasion, son programme politique et religieux. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste du Morbihan, M. de Mun fut élu député du département, le 3^e sur 8, par 69,341 voix (95,198 votants, 130,336 inscrits). Comme dans les législatures précédentes, il soutint avec un grand talent les revendications de l'extrême droite catholique et intervint dans la plupart des débats importants. En avril 1886, il reprocha au gouvernement son attitude dans l'incident de Châteauvillain. Adversaire déclaré de l'expulsion des princes, il combattit aussi la loi militaire, et demanda à la Chambre de ne pas sacrifier la solidité de l'armée pour lui donner un plus grand nombre de soldats. On remarqua encore son discours (juin 1888) pour la réglementation du travail des femmes dans les manufactures : dans une harangue extra-parlementaire, prononcée à Romans en octobre de la même année, il adhéra formellement, au nom de son parti, à la politique boulangiste. Il se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger : il était absent lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes. Ses discours et conférences ont été réunis en trois volumes (1888).

MUNIER (LOUIS-AUGUSTE), membre du Sénat, né à Gex (Ain) le 21 novembre 1821, exerçait à Lyon la profession d'avoué. Conseiller municipal républicain et premier adjoint au maire de Lyon, il soutint la politique opportuniste, et, porté comme candidat aux élections sénatoriales du 8 janvier 1882, fut élu sénateur du Rhône par 168 voix (323 votants). Il prit place à la gauche du Sénat, et opina : pour la réforme du personnel judiciaire, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour la nouvelle loi militaire, pour les ministères opportunistes, pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Lors de la nomination de la commission des Neuf, chargée de l'instruction et de la mise en accusation dans cette dernière affaire, M. Munier en fut élu membre (12 avril 1889), le 5^e, par 188 voix sur 230 votants.

MUNIER (CHARLES-LOUIS-MARIE), député de 1885 à 1889, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 17 mai 1837, notaire dans sa ville natale de 1863 à 1878, et maire de 1871 à 1885, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, membre de la commission des hospices et du conseil académique, fut porté sur la liste opportuniste de son département, aux élections législatives du 4 octobre 1885, et fut élu député, le 4^e sur 6, par 46,531 voix (88,011 votants, 111,226 inscrits). Républicain opportuniste, il prit place à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne

restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MÜNTZ (PHILIPPE-FRÉDÉRIC), député de 1831 à 1834, né à Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin) le 8 septembre 1783, mort à Drachenbroun (Bas-Rhin) le 25 février 1855, exerçait à Soultz la profession de notaire et était maire de cette commune. Élu, le 5 juillet 1831, député du 6^e collège du Bas-Rhin (Wissembourg), avec 101 voix, 139 votants, 149 inscrits, il appartenait à la majorité conservatrice jusqu'aux élections de 1834, qui le firent sortir du parlement.

MURAIRE (HONORÉ, COMTE), député en 1791, et au Conseil des Anciens, né à Draguignan (Var) le 5 octobre 1750, mort à Paris le 20 novembre 1837, fils de maître Augustin Muraire, avocat à la cour, et de dame Magdeleine Castillon, était un avocat distingué du barreau de sa ville natale au moment de la Révolution. Président, en 1790, du district de Draguignan, il fut élu, le 8 septembre 1791, député du Var à l'Assemblée législative, le 2^e sur 8, par 250 voix, 489 votants. Il prit place à droite, fit partie du comité de législation, demanda et obtint que les registres de l'état civil fussent enlevés au clergé (15 février, 18 juin 1792), que les jeunes gens âgés de vingt et un ans fussent autorisés à se marier sans le consentement de leurs parents, fut nommé président de l'Assemblée (18 mai 1792), fit adopter le divorce (20 juin), et demanda (13 juillet) la suppression de l'étion et de Manuel, maire et procureur de la commune de Paris, comme complices de l'envahissement des Tuileries au 20 juin. Rapporteur de la commission instituée pour examiner la conduite de La Fayette, il défendit ce général. Suspect sous la Terreur, il fut enfermé à Sainte-Pélagie et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Seine au Conseil des Anciens, par 364 voix (176 votants), il prit place parmi les clichéens, présida l'assemblée en fructidor an VI, attaqua les usurpations législatives du Directoire, et parla (fructidor an VII) en faveur des prêtres déportés. Onze jours après, il fut inscrit (18 fructidor) sur la liste des déportés, et interné à l'île d'Oléron. Amnistié par le premier Consul, il fut nommé (11 germinal an VIII) juge au tribunal de Cassation. Le 4 nivôse an IX, il fut chargé par ses collègues de féliciter Bonaparte d'avoir échappé à l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Chaudement recommandé par Joseph Bonaparte, il devint successivement chef du tribunal de Cassation en 1801, fonctions qu'il échangea, le 29 floréal an XII, contre celles de premier président de la cour de Cassation, conseiller d'Etat le 14 floréal an X, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de l'ordre le 25 prairial suivant, comte de l'Empire en 1808, et chevalier de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. La même année, certaines opérations financières le menacèrent d'une disgrâce que son gendre, M. Decazes, réussit à lui éviter. Le comte Muraire adhéra à la déchéance de Napoléon, et alla, le 20 avril 1814, complimenter le comte d'Artois. Il perdit cependant sa situation (février 1815) qui lui fut rendue aux Cent-Jours, et à laquelle il lui fallut définitivement renoncer à la seconde Restauration. Il était dignitaire de l'ordre maçonnique du rite écossais. On a de lui : *Eloge de Turgot*; *Eloge du lieutenant général baron Marassin* (1828).

MURARD DE SAINT-ROMAIN (BENOÎT-

Rose), député de 1815 à 1816, né à Saint-Romain-au-Mont-d'Or (Rhône) le 20 octobre 1772, mort au château de Saint-Romain le 4 novembre 1854, propriétaire et conseiller général, ayant rempli plusieurs fois des fonctions municipales, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Ain, par 138 voix (203 votants, 291 inscrits). Il fit partie de la majorité ultra-royaliste, et fit adopter par la Chambre (fin de la session) une résolution portant que tous les collèges et pensions seraient sous la surveillance immédiate des archevêques et des évêques; mais la loi n'ayant pu être soumise à la Chambre des pairs avant la fin de la session, ne fut pas représentée. Il accusa aussi le garde des sceaux d'avoir favorisé l'évasion de Lavalette. Rendu à la vie privée aux élections de 1816, il ne reparut plus sur la scène politique.

MURAT (CLAUDE-FRANÇOIS DE), député en 1789, né au château de la Busardine (Sarthe) le 6 juin 1732, mort à une date inconnue, avait fait les campagnes de la guerre de Sept ans, et était parvenu au grade de maréchal de camp quand il fut élu, le 24 juillet 1789, député suppléant de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée du Maine. Il fut admis à siéger, le 23 avril 1791, en remplacement de M. Lasnier de Vaucenay, démissionnaire. Il ne prit qu'une fois la parole pour protester contre la motion relative au licenciement du corps des officiers, et quitta la vie politique après la session.

MURAT (JOACHIM, PRINCE), député au Corps législatif en l'an XII et roi de Naples, né à La Bastide-Fortunière (Lot) le 25 mars 1767, fusillé à Pizzo (Italie) le 13 octobre 1815, « fils du sieur Pierre Murat, négociant (anbergiste), et de demoiselle Jeanne Loubières », fit ses études au collège de Cahors où la protection d'une famille noble l'avait fait entrer comme boursier. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il se rendit à Toulouse pour étudier la théologie, et il parvint au sous-diaconat; mais une incartade de jeunesse le fit renvoyer du séminaire, et, fort mal reçu par sa famille, ils'engagea brusquement au 12^e chasseurs, qui passait en ce moment à Toulouse. Au bout de deux ans, il était maréchal des logis; renvoyé pour une mutinerie, il resta quelque temps dans l'auberge paternelle, tout en conservant le goût le plus vif pour la vie militaire. La protection de J.-B. Cavaignac, député du Lot, le fit entrer dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Avant le licenciement du corps, il passa, le 30 mai 1791, avec le grade de sous-lieutenant, au 21^e chasseurs à cheval, qui fit la campagne de Champagne, puis fut envoyé à l'armée des Pyrénées occidentales. Il y prit part à plusieurs affaires, notamment à celle de Bastou, et devint officier d'ordonnance du général d'Hure et chef d'escadron. Enthousiaste de la Révolution, il écrivit d'Abbeville où il était en garnison, aux Jacobins de Paris, lors de l'assassinat de Marat, qu'il voulait changer son nom en celui de Marat: dénoncé pour ce fait, après le 9 thermidor, il réclama une nouvelle intervention de J.-B. Cavaignac, conventionnel du Lot, qui fit rayer la dénonciation sur les registres du comité de salut public. Mais il perdit son grade, resta quelque temps sans emploi, et ne fut réintégré que par Bonaparte (13 vendémiaire an IV) qui, lors de l'insurrection des sections contre la Convention, lui confia la mission de ramener des Sablons, à la pointe du jour, 40 pièces de canon qui furent ins-

tallées aux Tuileries. La rapide exécution de cette mission lui valut le grade de chef de brigade, en frimaire an IV ; en germinal suivant, Bonaparte, devenu général en chef de l'armée d'Italie, le choisit pour aide-de-camp. Murat se distingua à Ceva, à Mondovi, à Cherasco, où il prépara avec Salicetti l'armistice du 15 mai 1796 ; puis il fut chargé avec Junot de porter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi. Revenu de Paris, et peu après général de brigade (14 pluviôse an V), il prit part aux opérations devant Mantoue, poursuivit, après la bataille de Rivoli, Alvinzi sur Trente, força, le 16 mars 1796, le passage du Tagliamento à la tête de quelques escadrons de cavalerie, et contribua, le 19, au succès de Gradisca. Après la signature des préliminaires de Leoben, il fut quelque temps employé dans la République cispadane. Le 19 mai 1798, il s'embarqua pour l'Égypte avec Bonaparte, assista à la prise d'Alexandrie et à la bataille des Pyramides, commanda la cavalerie lors de l'expédition de Syrie, obtint de monter en tête des colonnes d'assaut à Saint-Jean-d'Acre, fut légèrement contusionné au cou, et battit (avril 1799) le fils du pacha de Damas qui venait au secours des assiégés. A Aboukir, en combat singulier, il fit rendre son cimetière à Mustapha-pacha. Ce fait d'armes est représenté en bas-relief sur l'Arc-de-Triomphe. En récompense, Bonaparte demanda pour lui le grade de général de division, qui lui fut conféré en octobre 1799. Rentré en France avec Bonaparte, Murat accompagna ce général au Conseil des Cinq-Cents, le 18 brumaire. Quelques jours après, le 20 janvier 1800, il épousait Caroline-Annonciade Bonaparte, la plus jeune sœur du premier Consul. Commandant de la garde consulaire, Murat prit part à la campagne de Marengo. Il s'empara de Verceil le 27 mai, occupa Plaisance le 7 juin, rejoignit Lannes à Stradeila, soutint à Montebello les efforts de Ott, et, le jour de Marengo, chargea à plusieurs reprises les Autrichiens pour arrêter leur marche en avant. Après la victoire, il reçut de Bonaparte un sabre d'honneur. En janvier 1801, il eut le commandement de l'armée qui chassa les Napolitains des États pontificaux, conclut à Foligno, le 6 février, un armistice qui fut suivi du traité de Florence, et fut chargé de prendre possession de l'île d'Elbe, où il commença le siège de Porto-Ferraio, qu'interrompit le traité d'Amiens. Nommé, à son retour, président du collège électoral du Lot, puis gouverneur militaire de Paris, il eut en cette qualité à constituer la commission qui jugea le duc d'Enghien ; il ne put obtenir de Bonaparte la grâce de Georges Cadoudal. Maréchal de l'empire le 30 floréal an XII, prince, grand amiral (12 pluviôse an XIII), grand-aigle de la Légion d'honneur le lendemain, et chef de la 12^e cohorte, il avait été élu, le 2 fructidor an XII, par le Sénat conservateur, député du Lot au Corps législatif. Il n'eut pas le loisir d'y siéger longtemps. Des côtes de la Manche, la grande armée marchait précipitamment vers le Danube, et il y commandait la réserve de cavalerie. Avec Ney et Lannes, il culbuta la division Kienmayer à Donauwerth le 6 octobre 1805, puis remonta la rive droite du Danube jusqu'à Ulm, battit avec les dragons d'Exelmans et les grenadiers d'Oudinot, 12,000 Autrichiens à Westingen (8 octobre), et, après l'affaire d'Elchingen, fit prisonnier à Nordlingen (18 octobre) presque tout le corps de Werneck. Le 13 novembre, il entra à Vienne

sans combat. Trois jours plus tard, lancé à la poursuite de Kutusow, il se laissa abuser par le prince Bagration qui lui fit croire à l'existence d'un armistice, et qui se laissa cerner à Ollabrium pour protéger la retraite de Kutusow. A Austerlitz, il appuya la déroute des troupes russes. Crée grand-duc de Berg et de Clèves le 15 mars 1806, il se concilia les sympathies de ses administrés, n'augmenta pas les impôts, repoussa l'introduction de l'enregistrement, le monopole du sel et du tabac, et institua un droit peu élevé et uniforme sur les marchandises qui entraient dans le pays. En octobre 1806, lors de la rupture avec la Prusse, il prit de nouveau le commandement de la cavalerie indépendante et fut chargé du service d'exploration. Six jours avant Jéna, le 8, il écrivait de son quartier général de Cronach, au général Milhaud, de marcher en avant avec circonspection et ajoutait : « Vous ferez observer à vos troupes la plus sévère discipline : vous ferez respecter les personnes et les propriétés : vous direz aux autorités que nous ne venons point pour faire la guerre aux Saxons, mais pour les délivrer de la présence des soldats d'une puissance qui, la première, a violé leur territoire. » Après Jéna, il poursuivit avec ses cavaliers les ennemis en fuite sur Weimar, ne cessa de harceler les troupes prussiennes, et, précédant le gros de l'armée, battit Hohenlohe à Zedhenick le 16 octobre, et le força de mettre bas les armes à Prenzlau, le 28 juillet ; puis il se rejeta alors sur Danemark, qu'il atteignit sur les frontières du Danemark. Durant la campagne de Pologne, en 1807, il fut chargé avec Lannes et Davout de couvrir Varsovie, battit Burhowden à Golguim, et, à Eylau, avec 80 escadrons, sabra l'infanterie russe et dégagna l'empereur et le corps d'Angereau. Le 19 juin, après Friedland, il occupa Tilsitt, et ce fut à lui que Bemmigen vaincu s'adressa pour obtenir un armistice. Murat assista à l'entrevue des deux empereurs. Après la paix, et pendant que Junot envahissait le Portugal, Murat, à la tête de 80,000 soldats français, entra en Espagne (novembre 1807). Arrivé à Madrid, il rêva pour lui-même le trône d'Espagne. Mais un mois plus tard, le 2 mai, Madrid se souleva ; Murat fit sabrer le peuple en révolte par les mameluks, les lanciers et les chasseurs à cheval de la garde impériale, reçut alors du roi le titre de lieutenant-général du royaume, et, après une explication assez vive avec son beau-frère Napoléon, obtint, le 15 juillet, la couronne de Naples, devenue vacante par le départ de Joseph. Proclamé roi le 1^{er} août sous le nom de Joachim-Napoléon, il s'empara de l'île de Capri et força Hudson Lowe, le futur geôlier de Sainte-Hélène, à capituler. Il se fit bien venir de la population par de sages mesures, interdit toute arrestation arbitraire, affermit les institutions françaises, et porta son armée à 60,000 hommes instruits et disciplinés. Il s'occupa aussi de la marine et fit construire 2 vaisseaux et plusieurs frégates dans les chantiers de Cellamare. Mais des difficultés ne tardèrent pas à surgir entre l'empereur et le nouveau roi de Naples. Au mois de juin 1809, une flotte anglo-sicilienne avait tenté de soulever la Napolitaine. Murat, pour se venger, fit préparer une expédition contre la Sicile, et parvint à réunir sous le feu des Anglais une flotte suffisante au transport de ses troupes. Mais une seule division, celle du général Cavaignac, put débarquer, et Murat attribua l'insuccès de cette opération au mauvais vouloir des Français. Il

demanda l'éloignement des troupes françaises et rendit un décret par lequel tous les étrangers de son royaume devaient se faire naturaliser Napolitains ou renoncer à leurs fonctions. Napoléon y répondit par un autre décret : « Considérant que le royaume de Naples fait partie du grand Empire, que le prince qui régné dans ce pays est sorti des rangs de l'armée française, qu'il a été élevé sur le trône par les efforts et le sang des Français, Napoléon déclare que les citoyens français sont de droit citoyens du royaume des Deux-Siciles. » L'orgueil de Murat fut froissé des termes du décret ; il affecta de ne plus porter le grand cordon de la Légion d'honneur et de différer les fêtes à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Mais la guerre de Russie mit un terme à ces difficultés. Le roi de Naples accepta de l'empereur le commandement de la cavalerie de la grande armée. Il se distingua à Ostrowo le 16 juillet, et en avant de Smolensk, et fut vainqueur de la division Newerwskoi qui opposa cependant une résistance opiniâtre à nos cavaliers. A la Moskowa, le 7 septembre, il ne montra pas moins d'héroïque bravoure ; il lança les cuirassiers de Caulaincourt sur la grande redoute, qu'il emporta, après un furieux combat. Pendant la retraite, il commanda « le escadron sacré » qui constituait la garde de l'empereur, et, quand celui-ci quitta l'armée, il reçut le commandement en chef (5 décembre 1812) qu'il remit, le 8 janvier 1813, au prince Eugène, pour retourner précipitamment à Naples. De mystérieuses négociations eurent lieu alors, dit-on, entre le gouvernement napolitain, l'Autriche et l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, Murat rejoignit la grande armée à l'ouverture de la campagne de Saxe, et prit une part glorieuse à la victoire de Dresde. Il quitta de nouveau l'empereur sous prétexte d'aller lever de nouvelles troupes en Italie, puis, cédant aux conseils de Fouché et aux instances de la reine Caroline, sa femme, il signa avec l'Autriche et l'Angleterre, les 6 et 11 janvier 1814, deux traités par lesquels il s'engageait à mettre 30,000 Napolitains au service des puissances alliées, qui lui garantissaient en échange la possession de ses États. Alors il se mit en marche, publia à Bologne, le 14 janvier, une proclamation où il disait : « ... L'empereur ne veut que la guerre. Je trahirais les intérêts de mon ancienne patrie, ceux de mes États et les vôtres, si je ne séparais pas sur-le-champ mes armées des siennes pour les joindre à celles des puissances alliées, dont les intentions magnanimes sont de rétablir la dignité des trônes et l'indépendance des nations. » Il s'empara de Reggio et de Plaisance et força le prince Eugène à se retirer avec son armée derrière l'Adige. Napoléon écrivit à sa sœur, la reine Caroline : « Votre mari est très brave sur le champ de bataille ; mais il est plus faible qu'une femme ou qu'un moine quand il ne voit pas l'ennemi. Il n'a aucun courage moral... Il a eu peur et il n'a pas hésité à perdre en un instant ce qu'il ne peut tenir que par moi et avec moi... » L'abdication de l'empereur mit en effet le roi de Naples dans une situation difficile. Les princes de la maison de Bourbon s'opposèrent à sa reconnaissance, et Talleyrand, ambassadeur de Louis XVIII à Vienne, demanda, dit-on, à l'Autriche, le passage d'une armée pour aller combattre l'usurpateur de Naples. Aussi à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, Murat s'empressa-t-il d'envoyer à Napoléon son aide-de-camp, le comte de Bauffremont, pour l'assurer de son dévouement et de sa fidélité. Après avoir or-

donné l'organisation de la garde nationale et confié la régence à la reine Caroline, il porta son armée à Ancône. A ce moment le cabinet autrichien lui donna avis des bonnes dispositions de l'Angleterre à son égard et de l'ordre qu'avaient reçu les plénipotentiaires britanniques à Vienne de conclure avec lui un traité définitif. Mais Murat ne s'arrêtait plus ; de son quartier général de Rimini, le 30 mars 1815, il appelait les Italiens à la guerre de l'indépendance et s'emparait de Modène et de Florence ; à Parme, il repoussa de nouvelles avances de l'Autriche, mais, à Bologne il se rendit aux représentations du commissaire anglais, William Bentinck, qui lui demanda de respecter le territoire du roi de Sardaigne, allié de la Grande-Bretagne. Le détour qu'il dut faire pour passer le Pô, le fit battre à Tolentino, le 2 mai, après avoir défendu, pendant trois jours, avec les débris de son armée, le passage du Ronco. Le 18, il rentra à Naples presque seul et fit afficher dans la ville un projet de Constitution ; mais une vive effervescence régnait dans cette capitale, et, le 19, Murat se retira à Gaète. Pendant que Ferdinand IV reprenait possession du royaume de Naples, il s'embarqua, le 21, avec sa famille, à bord d'un navire français qui le déposa à Cannes. Là, il se mit à la disposition de l'empereur, qui ne lui répondit pas, et lui fit interdire par Fouché l'accès de Paris. Il se rendait à Lyon quand il apprit le désastre de Waterloo. Il retourna alors à Toulon, d'où il écrivit à Wellington, le 15 juillet : « Mylord, un prince malheureux, un capitaine qui n'est pas sans quelque ressource, s'adresse avec confiance à un capitaine aussi généreux qu'illustre pour obtenir un asile en Angleterre. Ne dédaignez pas mon hommage, Mylord, c'est celui d'un militaire d'honneur qui, tout en vous admirant et sans être jaloux de votre gloire, désira longtemps de vous combattre, dans l'espoir d'enrichir son expérience de vos talents militaires. » Cette supplique ne reçut pas de réponse, et c'est alors que des conseillers aventureux le lancèrent à tenter la folle entreprise qui devait lui coûter la vie. Il décida donc de s'embarquer et soudoya le capitaine d'un navire marchand qui allait partir pour le Havre. Mais il fut trahi par son domestique ; la barque qui le portait ne put rejoindre le navire par suite de la violence de la mer. Le lendemain, il apprit par son neveu, le colonel Bonafons, que sa tête était mise à prix. Après huit jours passés dans la cabane d'une vieille femme, il s'embarqua sur un mauvais bateau, et fut reçu à bord de la *Balancette* qui se rendait à Bastia. En Corse, il fut en butte aux sollicitations d'intrigants, soudoyés par la cour de Naples, qui lui assuraient qu'il n'avait qu'à paraître pour que la Napolitaine saluât son autorité. Malgré les pressants avis du comte Marcirone, son aide-de-camp, qui lui apportait des passeports pour se rendre en Autriche où on lui garantissait la vie sauve en échange d'une abdication pure et simple, il réunit toutes ses ressources, et partit, le 28 septembre, avec 6 barques et 250 hommes, conduit par un nommé Barbara, qui s'était engagé à livrer Murat à la cour de Naples. Les vents dispersèrent la petite flottille. En vue des côtes de Calabre, Murat fit jeter à la mer les proclamations qu'il apportait de Corse et ordonna à Barbara de mettre le cap sur Trieste. Mais celui-ci, prétextant de fortes avaries, voulut entrer dans le port du Pizzo. Murat eut l'imprudence d'y consentir, tout en prescrivant à Barbara de ne pas s'éloigner pour le cas où il serait forcé de se rembarquer.